

NOTE DE SERVICE N° 9-2014

Évaluation en langue vivante (anglais) au niveau du palier 2 du socle commun et à destination des élèves de CM2 des établissements scolaires à programme français de la zone Afrique Occidentale.

Pour la neuvième année consécutive, les élèves de CM2 des établissements à programmes français de la zone Afrique Occidentale passent les épreuves de l'évaluation académique d'Anglais de Rouen. Ces épreuves se distribuent en deux parties, une partie écrite faite en classe collectivement et une partie orale en passation individuelle.

Cette passation se fait en deux temps, en CM2 et en 6^{ème}. La première partie se déroule les 2 et 3 juin 2014 en fin de classe de CM2 et la deuxième partie se déroulera en septembre 2014 à une date définie dans chaque établissement, alors que les élèves seront en sixième. Ce dispositif sera mis en place sur tous les établissements avec l'accord et sous l'égide des chefs d'établissement.

Les objectifs de cette évaluation sont :

- évaluer et valider les acquis des élèves à la fin de l'école élémentaire,
- mettre en œuvre une dynamique inter-degré,
- assurer une réelle continuité des parcours d'apprentissage.

Cette démarche s'inscrit dans l'esprit des "écoles du socle" et dans les priorités de l'AEFE qui placent l'expertise de chacun au service des élèves, mettant en avant des indicateurs qualitatifs quantifiables lors de cette transition entre l'école et le collège. Les élèves seront évalués à partir d'un seul protocole dans les cinq activités langagières.

Pour répondre à l'ambition de l'AEFE d'élaborer des *parcours personnalisés de réussite en langues* (PPRL), nous vous proposons cette année deux niveaux d'évaluation. Le premier concerne, comme les années précédentes, le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Il s'adresse, à priori, à tous les élèves qui poursuivent un cursus d'enseignement des langues classique. Le protocole d'évaluation du niveau A2 sera proposé aux élèves dont l'équipe pédagogique aura reconnu des compétences d'un niveau supérieur au niveau A1. Il pourra notamment concerner les élèves de certaines classes bilingues du cycle 3. Deux démarches sont possibles :

- soit l'équipe pédagogique connaît d'emblée les élèves susceptibles de passer directement les épreuves du niveau A2 ; deux groupes sont alors constitués simultanément pour passer les évaluations correspondant à leurs niveaux,
- soit tous les élèves passent le niveau A1 et suite à la correction, il est repéré certains d'entre eux dont la réussite est totale ; alors les évaluations du niveau A2 leur sont proposées dans un deuxième temps.

Pour chacun des niveaux, A1 et A2, un protocole est proposé avec la même logique de passation. Il convient de transmettre aux collèges pour la deuxième partie d'épreuves les deux listes des élèves qui auront passé chacun des niveaux (A1 ou A2).

Première partie des épreuves :

Les élèves seront évalués dans trois activités langagières (compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite) les **2 et 3 juin 2014** (à organiser sur une ou deux séances). Les professeurs d'anglais des classes de sixième pourront être invités à participer à la passation et à la correction de ces épreuves.

A compter du 26 mai 2014, les documents afférents peuvent être téléchargés sur le site de l'Inspection <http://www.ipefdakar.org/-Epreuves-des-evaluations-d-anglais.137-.html> : fiche élève / consignes de passation / consignes de codage / fichier son MP3 / document de liaison école-collège (annexe 1) / feuille bilan par classe (annexe 2).

Le document de liaison école-collège (annexe 1) et la feuille bilan par classe (annexe 2) seront renseignés par les enseignants du premier degré puis transmis à l'IEN (ipef.secr@lyceemermozdakar.org) et aux professeurs de collège pour le **12 juin 2014** afin d'être exploités par les professeurs de langues de collège lors du Conseil d'enseignement tenu lors de la prérentrée 2014-2015.

Deuxième partie des épreuves :

Les épreuves d'évaluation de l'expression orale (production orale en continu, interaction orale, lire et épeler, reproduire un modèle oral) pour lesquelles il convient de prévoir de 10 à 15 minutes par élève, se dérouleront en **septembre 2014** (date à proposer par établissement), avec une organisation commune primaire/secondaire. Pour organiser cette passation, tous les intervenants en langue vivante de l'école primaire seront mobilisés aux côtés des professeurs d'anglais du secondaire.

* * * * *

Les résultats obtenus dans les cinq activités langagières (cinq domaines de la compétence 2 du palier 2 du socle commun) permettront d'envisager la validation du niveau A1 ou celle du niveau A2 du *Cadre européen commun de référence* pour les langues, niveau visé en fin de cycle 3 et à consolider en début de classe de 6^{ème}. Ces résultats permettront également de pointer les difficultés rencontrées par les élèves, d'y apporter remédiation et de mieux les anticiper.

Une réunion des professeurs des écoles et de collège pourrait être programmée en octobre 2014 afin d'examiner les résultats globaux et de faire le point sur les acquis des élèves.

Cette procédure doit permettre la continuité pédagogique entre l'école et le collège tant au niveau progression, programmation que suivi des élèves. Elle s'inscrit dans la logique du socle commun de connaissances et de compétences et du CECRL, objectifs du projet de notre zone.

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès des enseignants du premier degré, des intervenants d'anglais et des professeurs d'anglais de collège de votre établissement.
Je vous remercie pour votre contribution sans laquelle cette opération ne peut être mise en œuvre.

Laurence De Cecco

PS. : Pour munir les élèves quittant l'école française de la zone à la fin de l'année scolaire, du niveau de compétence acquise dans l'établissement, il est souhaitable de leur proposer l'évaluation en expression orale :

- à partir des protocoles de septembre 2013 pour la validation du niveau A1 (téléchargeables sur le site de l'Inspection à l'adresse <http://www.ipefdakar.org/Expression-orale-parole-en-continu,440.html>),
- à partir des protocoles de septembre 2014 pour la validation du niveau A2 (téléchargeables sur le site de l'Inspection à l'adresse <http://www.ipefdakar.org/Expression-orale-parole-en-continu,470.html>).